

CONTRAT pour l'UTILISATION de DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES

Entre les soussignés (le photographe).....d'une part,
et (le modèle)..... née le d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

1° - conformément à la loi du 03 juillet 1985 sur la propriété des droits en matière photographique, le photographe..... reste seul(e) propriétaire des originaux et des négatifs réalisés lors des séances de prises de vues des mettant en scène (le modèle).....

2° - le présent contrat autorise (le photographe).....à utiliser librement l'ensemble de ses œuvres. Toutefois, cette libre utilisation est limitée à un but non lucratif et dans le cadre essentiellement culturel et artistique (expositions, concours, site internet, publications)

3° - le photographe s'interdit expressément toute exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée du modèle, et d'une diffusion sur tout support à caractère pornographique, xénophobe, violent ou illicite.

4° - l'utilisation commerciale d'un ou plusieurs clichés dans les domaines publicitaires reste possible avec l'autorisation du modèle et la négociation des droits à l'image correspondants.

5° - le photographe cède les droits qu'il détient en tant qu'auteur, au modèle exclusivement, et lui permet de faire librement usage des photos le représentant faisant l'objet du présent contrat en mentionnant le nom et prénom du photographe pour tout ce qui sort du cadre de la vie privée.

6° - cette autorisation est valable pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction et ne peut être rompu sans l'accord écrit des deux parties.

7° - toute contestation relative à l'interprétation et/ou l'exécution des dispositions du présent contrat sera exclusivement portée devant les tribunaux compétents de LA ROCHELLE dans le département de la Charente Maritime statuant en Français.

Fait en deux exemplaires (un pour le modèle, l'autre pour le photographe)

Périgny le

Le photographe

le modèle

(précédé de la mention "lu et approuvé")